

Appel à projets 2020

Aidons tous les collégiens à réussir !

Explorer les voies possibles, renouveler les pratiques

Date limite de dépôt des dossiers: 11 mars 2020 à 17h

Contexte

Comme dans tous ses autres champs d'intervention, la Fondation de France mise sur les ressources des acteurs du secteur éducatif pour trouver des solutions aux problèmes auxquels ils se confrontent.

En 2010, la Fondation de France s'engageait, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, à soutenir les équipes éducatives qui ont pour ambition de contribuer à la nécessaire évolution de l'école.

En dix ans, elle a accompagné la réalisation de quelque 600 projets portés en grande majorité par des établissements scolaires de l'enseignement général et de l'enseignement agricole, et par des associations partenaires de l'école. Ces actions ont facilité le parcours scolaire de plus de 25 000 collégiens.

Cette année encore, la Fondation de France souhaite mobiliser ses moyens sur une problématique centrale qui touche le système éducatif. Car malgré les efforts engagés par l'Éducation nationale et ses partenaires, l'école ne parvient pas à corriger la forte corrélation qui persiste entre l'origine

socio-économique des élèves et leurs performances scolaires. Les résultats de la dernière enquête PISA de l'OCDE montrent que la France est un pays où les inégalités sociales exercent une grande influence sur le parcours scolaire des enfants. 40 % des élèves issus de milieux défavorisés sont en difficulté, alors que seulement 2 % d'entre eux parviennent à se classer parmi les élèves les plus performants. Il est urgent d'agir, la réussite scolaire doit être à la portée de tous, indépendamment de son milieu d'origine.

Objectifs

Pour contribuer à relever ce défi, la Fondation de France structure son appel à projets 2020 autour des trois objectifs suivants :

- faire que le collège soit un lieu d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté, et aussi un acteur de la transition écologique ;
- donner à l'élève un rôle actif dans des apprentissages qui font sens ;
- prendre en compte les singularités de chacun dans des approches individualisées.

La Fondation de France apportera son soutien aux équipes éducatives qui développent des projets expérimentaux au service de :

❶ Projets d'établissement ou de classes, dans lesquels les jeunes apprennent à devenir des citoyens

Qu'ils soient conçus à l'échelle du collège, d'un niveau ou d'une classe, ces projets ont le pouvoir de créer une dynamique et une cohésion au sein des collèges. En favorisant la mixité sociale et culturelle, ils doivent ouvrir les établissements sur leur territoire et amener tous les personnels éducatifs, les parents et les élèves à travailler collectivement. Ils doivent aussi donner du sens aux savoirs académiques en les rattachant à des problématiques concrètes. Ce faisant, ils créent un cadre privilégié où les jeunes s'exercent à vivre ensemble, s'initient aux valeurs républicaines et les mettent en acte, apprennent à devenir des citoyens actifs.

Dans ce cadre, la priorité sera donnée aux projets liés à l'éducation au développement durable, qu'il s'agisse d'aider les établissements à devenir des lieux effectifs de la transition écologique ou à faire des élèves de véritables acteurs du développement durable.

❷ L'innovation pédagogique

Les démarches pédagogiques doivent pouvoir prendre en compte l'hétérogénéité des classes et favoriser l'implication active de tous les élèves. Elles peuvent s'inspirer de courants pédagogiques éprouvés ou d'approches nouvelles, d'autant plus pertinentes quand elles sont accompagnées de méthodes d'évaluation formative. Elles gagnent à être enrichies par des projets interdisciplinaires qui permettent d'aborder les grands enjeux sociétaux, culturels, environnementaux ou scientifiques.

Si l'adaptation de la pédagogie est importante à tous les niveaux, elle est cruciale aux deux étapes clés que sont le cycle 3 (CM1-CM2-6^e), qui marque le passage du primaire au collège, et la 3^e où se décident les orientations des élèves.

❸ Le soutien aux jeunes en risque de décrochage, ou sortis du système scolaire

Comment aménager des parcours personnalisés qui prennent en compte les spécificités de chacun ? Comment en particulier accueillir les jeunes migrants allophones ?

Au sein du collège, ces projets accompagnent de façon personnalisée et selon leurs besoins les élèves de la 6^e à la 3^e, en s'attachant à repérer les élèves les plus fragiles dès le CM2. Une approche globale éducative et pédagogique qui ne coupe pas les jeunes du collectif, un emploi du temps aménagé, le recours au tutorat sont quelques-uns des leviers qui caractérisent ces actions.

Par ailleurs, des projets doivent être conçus pour des jeunes ayant quitté prématurément le collège pendant plusieurs mois, afin de les remobiliser sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise d'études.

Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

Dans chacune de ces trois thématiques, la Fondation de France peut apporter un soutien :

- **au financement de projets**, de prestations, d'intervenants extérieurs aux établissements, d'équipements nécessaires à la mise en œuvre du projet.
Attention : elle ne peut en aucun cas financer du « temps » de personnels de l'Éducation nationale ;
- **au financement d'appui méthodologique**, en soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques (supervision des pratiques, formations-actions, mutualisation des expériences, etc.).

L'aide financière apportée à une structure doit être perçue comme une impulsion propice à la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Elle pourra être renouvelée dans la limite de quatre années consécutives.

Critères de sélection

Les projets expérimentaux seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- l'implication de plusieurs acteurs au sein de l'établissement, qui portent collectivement le projet ;
- la participation active des élèves dans le projet, « favorisant leurs capacités à développer leur « pouvoir d'agir » ;
- la potentialité à transformer les pratiques au sein de l'établissement ou du réseau, en référence aux modalités de transmission des résultats obtenus ;

- l'ouverture sur le territoire et la qualité du partenariat entre les membres de la communauté éducative et les différents acteurs intervenant dans l'environnement de l'établissement : familles, collectivités territoriales, équipements publics, associations, entreprises...;
- une démarche d'évaluation et la production de traces;
- le recours à plusieurs sources de financement.

Qui peut répondre ?

Les organismes concernés peuvent être :

- les collèges (publics et privés sous et hors contrat), notamment les établissements situés en zones urbaines sensibles et en milieu rural ;
- les réseaux d'établissements scolaires mobilisés sur le cycle 3 ;
- les établissements d'enseignement agricole publics et privés intégrant des classes de 4^e et 3^e ;
- les associations qui co-portent les projets avec des établissements scolaires ;
- les laboratoires publics de recherche qui co-portent des projets avec les établissements scolaires.

Accompagner les acteurs de terrain



Attentive aux difficultés rencontrées par certains acteurs de terrain, la Fondation de France peut, dans certains cas, accorder un appui méthodologique . Il se traduit par une aide financière, complémentaire à la subvention accordée dans le cadre de l'appel à projets. Comme la subvention, cette aide est soumise à l'avis du comité d'experts. Il s'agit de mettre à disposition conseil et expertise, en finançant l'intervention d'un consultant compétent qui peut intervenir dans toutes les phases du projet : structuration, pilotage, partenariats, évaluation...

L'aide est estimée en « jours-consultant ». Le curriculum vitae du professionnel pressenti par le porteur de projet doit être approuvé par la Fondation de France pour confirmer son financement.

Comment postuler ?

Les modalités de candidature sont disponibles sur le site fondationdefrance.org ainsi que dans les plaquettes de présentation des appels à projets concernés, signalés par .

→ Pour en savoir plus

S'adresser à chaque chargé de programme

Comment agir pour l'environnement



Votre projet, également bon pour la planète !

Toutes nos actions, nos façons de consommer, de produire ou de travailler ont des impacts, lorsqu'ils sont négatifs, doivent être pris en compte dans la conduite des projets. C'est pourquoi la Fondation de France souhaite donner les moyens aux porteurs de projets qu'elle soutient d'enclencher concrètement des démarches pour limiter les impacts négatifs de leurs actions.

Encore faut-il savoir s'y prendre.

Dans cette perspective, la Fondation de France propose un complément de financement pour aider les porteurs de projets à évaluer les impacts environnementaux de la mise en œuvre de leur projet, bâtir un plan d'action avec des solutions alternatives et en évaluer les éléments financiers.

Pour cela, un consultant spécialiste des enjeux qui seront abordés sera proposé aux porteurs de projet qui en font la demande afin d'adapter le plan d'action au plus près de leurs besoins et de manière réaliste.

Important : ne pourront être soutenus que les organismes qui auront bénéficié en 2020 d'une subvention dans le cadre de l'un ou l'autre des appels à projets de la Fondation de France.

Comment répondre ?

L'appel à projets *Aidons tous les collégiens à réussir!* est ouvert du 11 décembre 2019 au 11 mars 2020 à 17h.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne jusqu'au 11 mars 2020 à 17h sur fondationdefrance.org rubrique *Trouver un financement*.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts réuni les 30 juin et 1^{er} juillet 2020. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique. Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie) de leur académie.



Notre contribution aux Objectifs de développement durable

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance.

Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France.

Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue.

Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur fondationdefrance.org, rubrique *Nous connaître / ODD : nos engagements*.

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 857 fondations abritées soutiennent chaque année près de 10 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org



Fondation
de
France